

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Sééz : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Thierry GAIDE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT, Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN

2022-81**AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RÉPARATION DU
CANAL DE L'ISÈRE SUR LA COMMUNE DE VAL D'ISÈRE**

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président délégué à GEMAPI rappelle la délibération du 14 mai 2018 concernant le lancement de la procédure du marché de travaux concernant la réparation du Canal de l'Isère, sur la commune de Val d'Isère, dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Par délibération n°2018-63 du 18 juin 2018, le Conseil Communautaire a attribué le marché de travaux pour la réparation du Canal de L'Isère à l'entreprise FREYSSINET pour un montant de 3 994 937.25 euros Hors Taxes.

Par délibération n°2021-49 du 22 Mars 2021, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer un avenant n°1 pour le marché de travaux pour la réparation du Canal de L'Isère à l'entreprise FREYSSINET pour un montant de 106 846.88 euros Hors Taxes.

Par délibération n°2021-141 du 13 Décembre 2021, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer un avenant n°2 pour le marché de travaux pour la réparation du Canal de L'Isère à l'entreprise FREYSSINET pour un montant de 50 172.15 euros Hors Taxes.

La mise en œuvre d'ancrages non préconisés initialement et des quantités de béton supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation des travaux de réparation du Canal de l'Isère, il convient donc de conclure un avenant au marché de travaux relatif aux travaux déjà exécutés :

Montant initial € HT	AVENANT N°1 € HT	AVENANT n°2 € HT	AVENANT n°3 € HT	Montant total marché € HT	Variation du marché initial
3 994 937.25 €	106 846.88 €	50 172.15 €	42 727.84 €	4 194 684.12 €	5%

L'avenant n°3 porte sur un montant de **42 727.84 € HT** de travaux.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 16 septembre 2022 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'avenant n°3 au marché de travaux d'un montant de **42 727.84 € HT** relatif à la réparation du canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**





**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

**MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 3**

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENDAISE
RUE SAINT PIERRE
BP 1
73707 SEEZ CEDEX**

B - Identification du titulaire du marché public

**FREYSSINET France Rhône Alpes Auvergne
7, ROUTE DU CAILLOU
BP 50125
69630 CHAPONOST**

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Réparation du Canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère (73150)

■ **Date de la notification du marché public : 25 juin 2018**

■ **Durée d'exécution du marché public : du 25 juin 2018 au 07 octobre 2022**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 3 994 937.25 €**
- **Montant TTC : 4 793 924.70 €**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de réparation du canal de l'Isère à Val d'Isère, des contraintes techniques ont été relevées qui ont conduit à des frais supplémentaires pour l'entreprise Freysinnet.

En effet, les opérations sur les bajoyers ont nécessité la mise en œuvre d'ancrages qui n'était pas préconisé dans la notice technique du fabricant. Cette intervention supplémentaire s'explique par des venues d'eau importantes à travers les bajoyers et également des fissures traversant les murs.

De plus, une surépaisseur de BFUP (Bétons Fibrés à Ultra-hautes Performances) en radier a été ajoutée. Des difficultés ont été rencontrées sur le terrain ayant pour conséquence un état de surface au niveau du renformis très irrégulier ce qui génère un surcroît d'épaisseur de 5 mm du BFUP final. Ce matériau est excessivement cher à l'achat et à la mise en œuvre. Cette surépaisseur permet de renforcer davantage le radier.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 42 727,84 €
- Montant TTC : 51 273,41 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 194 684,12 €
- Montant TTC : 5 033 620,94 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)